

**déi Lénk** 

**Myriam Cecchetti**

**Députée**

Luxembourg, le 18 novembre 2021

**Concerne: Question parlementaire relative aux tarifs bancaires de Post Luxembourg**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie.

En octobre, Post Luxembourg a annoncé vouloir facturer à partir de janvier 2022 la gestion des comptes bancaires. Ainsi le tarif mensuel pour les clients « particuliers » variera selon la formule de 2€ à 7€ et pour les clients « professionnels » de 5€ à 30€ et plus. Aussi, les tarifs pour services papiers seront sensiblement augmentés et les virements électroniques deviennent payants pour les professionnels à 40 ct par virement.

Dans ce contexte, il est à noter que les Associations sans but lucratif (Asbl) et même les associations de fait sont considérées comme des clients « professionnels » par Post Luxembourg et donc soumises aux mêmes tarifs élevés que les sociétés commerciales. Surtout pour les petites structures qui se financent essentiellement par des dons, cette charge supplémentaire peut s'avérer préjudiciable. D'autant plus qu'elles effectuent à travers leurs comptes des virements qui peuvent être nombreux alors que les montants sont souvent très peu élevés.

Dans ce contexte, je voudrais poser la question suivante à Monsieur le Ministre :

Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas opportun d'agir auprès de Post Luxembourg pour proposer le tarif « particulier » aux associations, sinon pour introduire une grille tarifaire avantageuse à leur égard ?

Avec mes salutations respectueuses,

Myriam Cecchetti



Député



**Réponse de Monsieur le ministre de l'Économie, Franz Fayot, à la question parlementaire n°5261 du 18 novembre 2021 de Madame la Députée Myriam Cecchetti au sujet des tarifs bancaires de Post Luxembourg**

En tant que partie intégrante de POST Luxembourg, POST Finance facilite depuis 110 ans un accès pour tous aux services de paiements, qu'il s'agisse de clients particuliers, professionnels ou issus du monde associatif, et ce quel que soit le niveau de revenu, et sans considérations purement commerciales ou de rentabilité.

Au fil des années, POST Finance a par ailleurs tissé des liens de collaboration privilégiés avec de nombreuses a.s.b.l., afin de les soutenir dans leur démarche et leur objet social, en favorisant notamment l'inclusion financière ou en proposant des services multilingues. Aussi, quelque 5.000 a.s.b.l. sont devenues clientes de POST Finance.

La modernisation de l'offre commerciale de POST Finance va largement simplifier et rendre plus transparents les produits et services offerts. Ceci se fera notamment par l'introduction de packs facturés à un prix mensuel forfaitaire incluant de nombreux avantages et services, sans aucun frais additionnel.

A compter du 10 janvier 2022, date d'entrée en vigueur de la nouvelle politique commerciale de POST Finance, les a.s.b.l. ou associations de fait continuent à être considérées comme des clients professionnels, basculant en l'occurrence soit sur un pack eboo Pro, soit un pack eboo Pro+.

Pour les petites a.s.b.l. ou petites associations, c'est le pack eboo Pro au prix de 5€/mois, comprenant :

- un accès à l'application ebanking eboo ;
- la gratuité des virements électroniques entre comptes POST et vers Banque Raiffeisen ;
- les virements électroniques nationaux et internationaux au tarif unique de 0,40€/virement (toutes destinations, dans 11 devises différentes).

Si ces a.s.b.l. ou associations déclarent qu'elles fonctionnent uniquement sur base bénévole, et donc sans salarié(s), elles pourront bénéficier sur demande d'un tarif réduit de 2€/mois pour le pack eboo Pro (au lieu de 5€), soit le prix le plus bas facturé par POST Finance pour un pack, tous types de clients confondus. Les a.s.b.l. et associations potentiellement éligibles à ce tarif spécial seront contactées individuellement à ce sujet en début d'année prochaine par courrier.

Pour les a.s.b.l. et associations de tailles supérieures, disposant de plusieurs comptes bancaires, effectuant des virements pour des montants supérieurs à 25.000€/semaine, et/ou travaillant avec Multiline, c'est le pack eboo Pro+ au prix forfaitaire de 15€/mois (et non pas de 30€ comme évoqué dans la question parlementaire), comprenant :

- un accès à l'application multibancaire Multiline ;

- la gratuité des virements électroniques entre comptes POST et vers Banque Raiffeisen ;
- des virements électroniques nationaux et internationaux au tarif unique de 0,40€/virement (toutes destinations, dans 11 devises différentes)
- les mandats de prélèvement SEPA professionnels illimités, proposés en option, contre un forfait compétitif de 15€/mois.

Pour POST Finance, son offre eboo Pro (2€ ou 5€/mois) reste très compétitive par rapport aux offres alternatives des banques de la place luxembourgeoise, et accessible (budget annuel total : 24€ ou 60€) pour toute association, même d'envergure modeste.

Selon POST Finance, l'administration du compte d'une a.s.b.l. et les obligations légales et réglementaires de KYC – Know Your Customer (p.ex. identité du client, des bénéficiaires effectifs, des mandataires, vérification et mise à jour des documents d'identification, statuts, extraits du registre de commerce et des sociétés, etc.) sont similaires en tous points à celles d'une société commerciale et représentent une charge de travail conséquente pour POST Finance, ce qui explique la différence de tarif avec les packs pour les clients particuliers.

Luxembourg, le 24 décembre 2021

Le Ministre de l'Économie

(s.) Franz Fayot